

Commune de Saint-Germé
Procès verbal du Conseil municipal : séance du 11 avril 2024

1

Membres en Exercice : 13

BIAU Nathalie, DUCOURNAU Fanny, IPARRAGUIRRE Catherine, LAFENETRE Sylvie, MARIN René, MOREAU Aneline, POITREAU Philippe, SARRAN Sylvie ,CAZALET Christophe, CHARLES Denis, DUCOURNAU Philippe, JOYé Mathias et LAJOINIE Baptiste

Membres Présents : (9) BIAU Nathalie, DUCOURNAU Fanny, IPARRAGUIRRE Catherine, LAFENETRE Sylvie, MARIN René, MOREAU Aneline, POITREAU Philippe, SARRAN Sylvie et CHARLES Denis ;

Membres excusés : (4) CAZALET Christophe et DUCOURNAU Philippe, LAJOINIE Baptiste et JOYé Mathias

Membres absents : Néant

Pouvoirs (2) DUCOURNAU Philippe donne pouvoir à DUCOURNAU Fanny

Secrétaire de séance : Sylvie Sarran

Ordre du jour

Monsieur le Maire donne lecture du dernier compte rendu du Conseil Municipal en date du 28 mars 2024 qui est approuvé à l'unanimité des membres.

Délibération 1 – Vote du Budget primitif 2024

Monsieur le maire précise que le budget 2024 doit traduire la volonté de l'assemblée :

- **La section de fonctionnement** permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

L'assemblée, à l'unanimité , vote le budget comme proposé

Dépenses de fonctionnement	Propositions	Vote
011 - charges à caractère général	281 302.82	281 302.82
012 - Charges de personnel et frais assimilés	109 200.00	109 200.00
014 - Atténuations de produits	35 998.00	35 998.00
65 - Autres services extérieurs	76 948.00	76 948.00
66 - Charges financières	6 431.00	6 431.00
67 - Charges spécifiques	2 000.00	2 000.00
Total dépenses réelles	511 879.82	511 879.82
Total dépenses d'ordre	32 878.00	32 878.00
Total dépenses de fonctionnement	544 757.82	544 757.82

Recettes de fonctionnement	Propositions	Vote
70 - Produits des services, domaine et vente	3 700.00	3 700.00
73 - Impôts et taxes	130 552.00	130 552.00
74 - Dotations et participations	183 243.00	183 243.00
75 - Autres produits de gestion courante	24 000,00	24 000,00
76 - Produits financiers		
77- Produits spécifiques		
013 – Atténuations de charges	352.00	352.00
002 – Excédent de fonctionnement reporté	202 940.82	202 940.82
Total recettes réelles	544 757.82	544 757.82
Total de recettes de fonctionnement	544 757.82	544 757.82

Commune de Saint-Germé
Procès verbal du Conseil municipal : séance du 11 avril 2024

2

- **La section d'investissement fait varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité**

Objet des dépenses	Rar 2023	Propositions 2024	Propositions globales
001 – Déficit reporté		103 297.99	103 297.99
16 – Emprunts et dettes		38 521.00	38 521.00
21 – Immobilisations corporelles		154 482.00	154 482.00
23 – Immobilisations en cours	706 040.00	49 747.00	755 787.00
Total dépenses réelles			
Total dépenses d'ordre			
Total dépenses d'investissement	706 040.00	346 047.99	1 052 087.99

Il est précisé que les investissements de l'année se détaillent comme suit

Article	Objet des dépenses	Montant prévu
2116	Trvx cimetièrè aprèsr reprise des concessions	13 051.00
2128	Aménagement terrain de tennis	72 031,00
2135	Installation chauffe-eau au foyer rural	900.00
2138	Travaux WC publics	40 000.00
2138	Installation portail aux arènes	5 000.00
2181	Installation jeux pour enfants terrain de tennis	20 000,00
2188	Tondeuse	3 000,00
2188	Miroir signalisation	500.00
Total 21		154 482.00
231	Aménagement centre bourg - avenants	49 747.00

Les recettes d'investissement se résument comme suit

Objet des Recettes	Rar 2023	Propositions nouvelles	Propositions globales
10 – Dotations fonds divers et réserves		513 413.30	513 413.30
13 – Subventions	300 454.69	54 229.00	354 683.69
16 – Emprunts		151 113.00	151 113.00
Total recettes réelles	300 454.69	718 755.30	1 019 209.99
Total recettes d'ordre		32 878.00	32 878.00
Total recettes investissement	300 454.69	751 633.30	1 052 087.99

Commune de Saint-Germé
Procès verbal du Conseil municipal : séance du 11 avril 2024

3

--	--	--	--

Délibération 2 : Vote du budget primitif 2024 du photovoltaïque

En section d'investissement, il n'y a plus d'emprunt. Les dépenses et les recettes sont constituées d'écritures d'ordre.

Le budget 2024 se résume comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 9 184.16 €
- Recettes : 9 184.16 €

Section d'Investissement :

- Dépenses : 2 505,16 € (dont 0,00 de RAR)
- Recettes : 2 505,16 € (dont 0,00 de RAR)

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée :

- que la commune s'est dotée de panneaux photovoltaïques en 2014,
- que par délibération du 13 février 2014, le budget annexe de la production d'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE a été adopté.
- qu'en date du 25 juillet 2017 le conseil municipal a fixé la durée d'amortissement des immobilisations pour ce budget a été fixée comme suit :
 - * 15 ans pour les panneaux installés sur le foyer rural ;
 - * 10 ans pour la coupure d'urgence

- qu'en date du 26 janvier 2017 le conseil municipal a fixé une convention pour l'utilisation de l'espace public relatif à l'installation des panneaux photovoltaïques positionnés sur le toit d'un bâtiment " foyer rural".

- Qu'en date du 19 mai 2022, le conseil municipal a fixé les tarifs de la convention d'utilisation de l'espace public comme suit :

- location du toit Foyer Rural à 1800 € / an
- location du local technique à 700 € / an
- Soit un total de 2 500 € / an**

L'assemblée vote à l'unanimité le budget 2024 comme proposé ci-dessus

Délibération 3 : vote des taux de la fiscalité locale pour 2024

Conformément à l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI), les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes et produits de la fiscalité perçus à leur profit.

Monsieur le Maire rappelle que, depuis 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale), peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix des membres présents, pour le budget principal de la commune,

DECIDE De ne pas augmenter les taux communaux

- **TH sur les résidences secondaire : 15.56 %**
- **TFB : 53.27 %**
- **TFPNB : 122.46 %**

Délibération 4 : Convention cadre avec le service Ads du Pays du Val d'adour pour l'instruction dématérialisée des demandes d'urbanisme

Dans le cadre du passage de la commune à l'instruction dématérialisée et à la prise en compte de la nouvelle mission d'instruction des demandes de publicité, enseignes et pré enseignes, une nouvelle convention a été mise à jour.

Cette convention reprend les modalités de travail entre le service et la commune et ajoute les nouveaux dossiers à instruire (EN). Elle ne revient absolument pas sur les modalités de financement du service ou de répartition des coûts.

L'assemblée accepte la nouvelle convention cadre avec le service ADS du Pays du Val d'Adour

Délibération 5 : Proposition de prêt pour financement des travaux

Monsieur le Maire expose à l'assemblée des propositions de prêts du crédit agricole pour le financement des travaux :

1. Une proposition de 150 000,00 € sur 15 ans
2. Une proposition de 150 000,00 € sur 20 ans
3. Une proposition de 200 000,00 € sur 15 ans
4. Une proposition de 200 000,00 € sur 20 ans

L'assemblée retient la proposition du prêt n° 4 et charge Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives.

Délibération 6 : Candidatures à la location du logement communal mairie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les locataires du logement derrière la mairie quittent le logement le 15 avril 2024 pour raisons professionnelles.

Il présente à la marie la liste des candidats à la location : soit 15 candidatures

Après délibération, l'assemblée à retenu à la location M. BENSAFI Théo-Idriss, en couple sans enfant

Délibération 7 : Tableaux des emplois de la commune

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} juin 2024.

Le conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-19-1,

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 1er janvier 2024

Commune de Saint-Germé
Procès verbal du Conseil municipal : séance du 11 avril 2024

5

DECIDE :

A - Les effectifs du personnel sont fixées comme suit :

EMPLOIS		EFFECTIF	DUREE HEBDO	FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS des FONCTIONNAIRES pouvant occuper les EMPLOIS
SECRETARE GENERAL DE MAIRIE		1 TNC	26	- préparation et suivi des décisions du Maire et du Conseil Municipal - Finances et Budget - gestion des dossiers d'administration générale, - Gestion administrative de toutes les missions revenant à une commune en poste unique	CADRE D'EMPLOIS DES Attachés territoriaux
Agence postale		1 TNC	20 heures	Accueil et Gestion de l'agence postale communale	Adjoint administratif
TECHNIQUE		1	35	- entretien des voies et des chemins - nettoyage du cimetière - nettoyage des bâtiments	CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE

B - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits aux chapitres du budget prévus à cet effet.

Délibération 8 : Révision du Loyer du multiple rural

Monsieur le propose à l'assemblée de réviser le loyer du multiple rural, selon la révision triennale légale prévue par les articles L 145-37 et suivants du Code du Commerce.

L'entrée en jouissance des bailleurs a été faite à la date du 1^{er} avril 2021, conformément au contrat de bail, paragraphe (page 17) REVISION DU LOYER :

La révision légale du loyer est soumise aux dispositions des articles L 145-34 et suivants du Code du Commerce, et R 145-20 du même Code.

La révision du loyer prend effet à compter de la date de la demande en révision.

La demande de réajustement doit être formée par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'assemblée après en avoir délibéré :

Décide d'augmenter le loyer du multiple rural selon le calcul ci-après :

Loyer en cours X (dernier indice publié au moment de la révision/indice de référence hors de la fixation initiale), soit :

- Date de signature du bail : 29/03/2021
- Date d'entrée en jouissance : 01/04/2021
- Loyer actuel : 900.00 €

Révision du Loyer au 1^{er} mai 2024 :

- Valeur de l'indice des loyers commerciaux (ILC) du 4^{ème} trimestre 2023 (T4) : 123.63 (Sur un an, il augmente de 5.22 (après + 5.97 % au trimestre précédent) ;
- Valeur de l'ICL du T4 2020 : 115.79

Calcul de la révision : (900 € HT X indice 2023 T4 de 123.63/Indice 2020 T4 de 115.79) = **1030.89 € HT**

Commune de Saint-Germé
Procès verbal du Conseil municipal : séance du 11 avril 2024

6

Questions diverses

1) M. Denis CHARLES, délégué du Sictom Ouest (gestion des déchets) rend compte de la dernière réunion.

2) La société ARBOLEAK – lot 4 – aménagement centre du village
S’était engagée à enlever les souches et les branchages du chantier. Mais ce n’est pas fait !

3) La société SEE YOU SOUN chargée de la pose les panneaux photovoltaïques au tennis a laissé :

- Le chantier n’est pas accessible pour terminer les travaux (partie du fond) ;
- Les câbles électriques restent en suspend ;
- Une partie des plots et barrières de chantier sont abandonnés au milieu de l’herbe. C’est l’agent communal, Eric, qui a du tout ramasser pour pouvoir tondre ;
- Il reste en dépôt des panneaux photovoltaïques à la vue de tous ;
- Il reste différentes piles (terre, gravats, graviers) abandonnés. Qu’en faire ?
- Les rouleaux de grillage du tennis sont restés enroulés et en dépôt.
- Une souche d’arbre reste à évacuer.

L’ordre du jour est clos, la séance est levée à 22h.